



Accident de la route sous stupefiant (thc)

Par **John GM**, le **13/04/2017** à **16:01**

Bonjour,

J'ai eu un accident de la route il y a 6 mois au cours duquel j'ai été blessé (uniquement moi) : jambe cassée, pied cassé notamment.

J'ai passé 6 mois en rééducation et aujourd'hui les gendarmes m'informent que j'avais du thc dans le sang et je me questionne donc sur les suites.

J'étais le conducteur, un passager a roulé un joint à l'arrêt sur un parking alors que je n'étais pas à la voiture pour lui dire non, sachant que je lui avait dit de ne pas le faire.

Il me l'a tendu et j'ai cédé et fumé quelques bouffées.

Je me suis pris un poteau 10 minutes après avoir repris la route.

Quels sont les risques pour moi? (a ce que j'ai compris une bonne amende, 6 points, et possiblement un stage avec retrait de permis) et aussi et surtout que risque le passager si j'informe la justice de la situation, sachant que je lui avait explicitement dit de ne pas rouler pendant la conduite

Merci de votre aide

Par **Ragh**, le **13/04/2017** à **16:08**

Bonjour,

"que risque le passager si j'informe la justice de la situation, sachant que je lui avait explicitement dit de ne pas rouler pendant la conduite"

Rien. En tant que conducteur il vous appartenait de ne pas fumer de substance illégale.

Par **John GM**, le **13/04/2017 à 19:23**

Ce point là était bien clair, ma question est ce que risque le passager si cela venait à se savoir? je veux pas lui causer du tort. Le passager n'aurait aucun problème si j'expliquait la situation en détail? cela m'arrangerais car la vérité est toujours bénéfique

Par **jodelariege**, le **13/04/2017 à 20:02**

bonsoir ,je crois comprendre que vous voulez dire que c'est un peu la faute du passager qui vous a proposé quelques bouffées et que vous n'avez pas su résister à la proposition? vous pensez qu'un juge sera plus indulgent car vous avez été tenté et que tout seul vous ne l'auriez pas fait? je comprends bien ou pas?

Par **John GM**, le **13/04/2017 à 20:09**

Vous comprenez bien la première partie, et la réponse à "vous pensez qu'un juge sera plus indulgent car vous avez été tenté et que tout seul vous ne l'auriez pas fait? " est non, j'ai fumé c'est mon problème, même si ça m'arrangerais qu'il soit plus indulgent vu que c'est bon, 6 mois de rééducation, peut être un handicap à vie, une bonne dépression et mes études qui prennent l'eau, ça va j'ai compris ma leçon, pas d'inquiétude là dessus.

Le fait est que c'est la situation, et que voulant dire la vérité telle qu'elle s'est déroulée, je n'ai pas envie de causer trop de tort au passager, qui est un ami.

Cette situation pourrait elle être grave pour lui si j'explique ce qui s'est passé ?

Je n'ai pas envie d'inventer des mensonges pour le protéger (ni envie de mentir tout court) , surtout si il ne risque pas grand chose voir rien

Merci

Par **jodelariege**, le **13/04/2017 à 20:34**

je ne sais pas ce que risque votre ami si vous le dénoncez ,parce que c'est un peu cela que vous devrez faire ;mais dans quel but ?d'autant plus que votre ami n'a pas eu de contrôle de THC lui,?vous pouvez très bien dire que vous avez fumé .point.sans parler de votre ami....celui ci peut très bien dire que vous mentez puisqu'il n'y a aucune preuve que lui a fumé...et adieu

l'amitié...le juge peut penser que vous tentez de minimiser votre responsabilité" c'est un peu à cause de l'ami qui m'a proposé de fumer alors que je le lui avais interdit..."
voilà mes pistes de réflexion...

Par **John GM**, le **13/04/2017** à **21:29**

Effectivement je n'ai pas envie que l'explication de la situation passe pour du dédouanement. Il serait possible de juste dire "j'ai fumé" et si des questions sont posées la j'expliquerais les détails...

Merci pour ce point de vue différent, j'en parlerais avec la personne en question

Par **ASKATASUN**, le **13/04/2017** à **21:40**

Bienvenu,

[citation]Ce point là était bien clair, ma question est ce que risque le passager si cela venait à se savoir? je veux pas lui causer du tort. Le passager n'aurait aucun problème si j'expliquais la situation en détail? cela m'arrangerait car la vérité est toujours bénéfique[/citation]

Vous pouvez expliquer la situation en détail comme vous dites ! A qui vous voulez, aux gendarmes, au juge.

Ce n'est pas l'autre qui est en cause mais vous, parce que vous êtes irresponsable car conduisant une voiture quelques minutes après avoir fumé du cannabis.

Il n'y a aucune cause d'atténuation de votre responsabilité pénale puisque vous ne rapportez pas que cet individu vous a contraint d'une manière ou d'une autre, ou d'un état de nécessité qui vous aurait obligé à fumer du cannabis (maladie soulagée par la consommation de cannabis par exemple).

Vous faites fausse route dans votre défense.

Dans votre cas, reconnaître votre erreur et démontrer qu'il s'agit d'un écart isolé, vous apportera plus de mansuétude que tout autre baratin sans queue, ni tête.

Par **BrunoDeprais**, le **14/04/2017** à **11:48**

Bonjour,

En tant que conducteur il vous appartenait de ne pas fumer de substance illégale.

Ce qui au passage est valable pour les non conducteurs également.

Par **BrunoDeprais**, le **14/04/2017** à **11:55**

Bonjour

Vous risquez:
Un passage chez le Procureur.
Une amende.
Retrait de permis
6 points
Casier judiciaire
Ne pas vous voir rembourser les dégâts sur votre véhicule si vous êtes un tout risque.
Et bonjours les ennuis pour récupérer de permis.

Pour le passager, pas grand chose, beaucoup moins que vous en tout cas.

Par **John GM**, le **15/04/2017 à 14:50**

"Dans votre cas, reconnaître votre erreur et démontrer qu'il s'agit d'un écart isolé, vous apportera plus de mansuétude que tout autre baratin sans queue, ni tête."

C'est exactement ce que je fais, dire ce qui s'est passé, que j'ai merdé, et point.
Je ne compte pas faire de "Défense", je compte dire que j'ai merdé, que je m'en rend bien compte (6 mois de rééducation, handicap a vie, études a l'eau, peur des véhicules en général type trauma : ca ne s'oublie pas, n'en doutez pas). je comptais juste dire toute la situation, mais je ne voudrais pas que cela cause de tort au passager.

Pourquoi tout le monde a l'impression qu'il y a recherche de justification alors qu'il y a juste explication de la situation, je l'ai déjà précisé plusieurs fois ...

Ce que je retire de vos commentaires est "ne dites pas ce qui s'est passé, personne ne s'y intéresse", cela me parait étrange car en justice on est censé dire "toute la vérité et la vérité uniquement"

Par **ASKATASUN**, le **15/04/2017 à 15:34**

[citation]Ce que je retire de vos commentaires est "ne dites pas ce qui s'est passé, personne ne s'y intéresse", cela me parait étrange car en justice on est censé dire "toute la vérité et la vérité uniquement"[/citation]

Dire la vérité est primordial, vous avez raison.

Mais sachez que pour ce type de délit, dont les tribunaux regorgent, sur les circonstances dans lesquels ils interviennent, les magistrats entendent de tout, de sorte que ça les aide peu à fixer des peines. Ce qui est intéressant à expliquer au juge qui peut avoir a vous entendre c'est ça :[citation] je compte dire que j'ai merdé, que je m'en rend bien compte (6 mois de rééducation, handicap a vie, études a l'eau, peur des véhicules en général type trauma : ca ne s'oublie pas, n'en doutez pas).[/citation] parce que vous n'aurez pas 3 heures pour vous expliquer.

Par **jodelariege**, le **15/04/2017 à 15:47**

bonjour je vous ai déjà donné mon avis sur deux autres sites juridiques....je rajoute que votre cas est hélas assez fréquent pour les juges et qu'ils sont "surbookés", ils ne vont pas prendre le temps de "disséquer" votre affaire : en gros vous reconnaissez que vous avez fumé quelque chose. que vous l'ayez fait tout seul, en compagnie de quelqu'un d'autre leur importe peu ; c'est vous et vous seul qui êtes en cause

le passager n'a pas été contrôlé positif donc aucun intérêt.

effectivement si vous dites que vous avez été un peu influencé par votre passager et que non vous ne vouliez pas mais que finalement vous avez cédé à la tentation ect ect ect cela va donner l'impression aux juges, comme à nous tous, que vous essayez de vous dédouaner ; ce qui n'est pas le cas dites vous, mais cela y ressemble pour les êtres humains que nous sommes tous, lecteurs du site et juges.... nous ne sommes pas télépathes, ne lisons pas dans votre esprit mais réagissons en fonction de vos actes et de vos écrits

les phrases "je lui ai dit de ne pas le faire" puis "je lui avait dit de ne pas rouler pendant la conduite" ressemble à une justification comme si vous disiez "j'ai tout fait pour qu'il ne le fasse pas et malgré mes interdictions le passager l'a fait quand même et du coup j'ai cédé à la tentation..."

après vous faites ce que vous voulez ; vous venez demander des conseils mais si ils ne vous conviennent pas c'est dommage....

je n'ai pas lu le message de ASKAtasun mais on se rejoint..